

<http://www.snetap-fsu.fr/Droit-a-l-education-pour-les.html>



# **Droit à l'éducation pour les jeunes migrants : courrier de la FSU au 1er Ministre**

- Les Dossiers - Vie fédérale -

Date de mise en ligne : vendredi 30 septembre 2016

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Monsieur le Premier ministre,**

**Ce qui est communément appelé la « crise » des migrants ou des réfugiés est d'abord un drame humain.**

Des millions de personnes dans le monde sont contraintes de quitter leur pays suite à des catastrophes naturelles, des crises économiques, mais le plus souvent, et c'est le cas notamment aujourd'hui des personnes réfugiées en Europe, à cause des conflits et des guerres.

Selon la convention du 24 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, un réfugié est une personne qui craint avec raison d'être persécutée et qui ne peut ou ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner en raison de la dite crainte.

Les pays européens ont donc la responsabilité d'accueillir dignement et dans de bonnes conditions celles et ceux qui y cherchent refuge.

Mais, nous constatons que trop souvent, en France comme ailleurs en Europe, les frontières se ferment, des murs se construisent, comme à Calais, au mépris du devoir d'accueil et parfois même du droit international.

La politique migratoire de l'Europe n'est pas acceptable en l'état et la France doit peser pour que les droits de l'Homme les plus élémentaires soient respectés.

Il s'agit aussi d'un enjeu majeur pour les démocraties qui ne peuvent laisser s'instaurer le repli sur soi, le refus de l'autre mettant ainsi à mal toute cohésion sociale.

**Aujourd'hui, un migrant sur deux est un enfant ou un jeune.**

Et, dans ce contexte, nous constatons que les droits des mineurs étrangers sont de plus en plus souvent remis en cause notamment leur droit à l'éducation.

**En France, l'éducation est un droit pour tous les jeunes qui sont sur son territoire.** Ce principe est inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant et rappelé dans notre Code de l'Éducation.

La [FSU](#) est particulièrement attachée à ce droit à l'éducation pour tous les jeunes. **C'est un devoir de justice, d'égalité et de liberté pour notre société que d'offrir ainsi à ces jeunes la possibilité de se construire un avenir.**

A l'instar de Malala Yousafzai, prix Nobel de la paix, nous rappelons ce droit à scolarisation pour toutes et tous quelle que soit leur situation administrative.

C'est pourquoi la FSU demande, Monsieur le Premier Ministre, que votre gouvernement mette tout en oeuvre pour scolariser les enfants et jeunes réfugiés, et plus généralement tous les mineurs étrangers qui se trouvent dans notre pays.

## **Droit à l'éducation pour les jeunes migrants : courrier de la FSU au 1er Ministre**

---

Ce travail, en lien avec le Ministère de l'Éducation Nationale, nécessite de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative.

La FSU est prête à s'y investir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison  
Secrétaire Générale de la FSU

Rappel du [mandat "vie internationale" de la FSU](#)